

Annexe contractuelle RGPD

1. OBJET

Le présent document vise à répondre aux exigences du RGPD dans le cadre de la relation entre notre entreprise et nos clients. Le présent document ne s'applique que dans le cas où nous traitons, à la demande de nos clients, des données à caractère personnel pour le compte de nos clients dans les conditions fixées par le RGPD. Le présent document est considéré comme une annexe contractuelle qui s'impose aux parties et ne modifie pas les termes des contrats conclus. En cas d'écart entre le présent document et le ou les contrats conclus, la présente annexe prime s'agissant de la seule question du traitement des données personnelles.

2. DEFINITIONS

Pour la présente annexe, les termes ci-dessous ont entre les parties la signification suivante :

- « données à caractère personnel » : désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale ;

- « traitement de données à caractère personnel » : désigne toute opération ou ensemble d'opérations portant sur des données à caractère personnel, quel que soit le procédé utilisé telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, ainsi que le verrouillage, l'effacement ou la destruction ;

- « violation de données à caractère personnel » : désigne une violation de la sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non autorisé à de telles données.

3. QUALIFICATION DES PARTIES

Au sens du RGPD, et pour la bonne application des présentes, vous (notre client) êtes qualifié de « responsable de traitement » et nous (le prestataire) agissons en qualité de « sous-traitant ».

4. IDENTIFICATION DU TRAITEMENT

Les éléments d'identification du traitement couverts par la présente annexe sont ceux déclarées par le Client.

5. OBLIGATIONS DU CLIENT

Vous vous engagez à :

- vous conformer au RGPD en qualité de responsable de traitement ;

- nous fournir toutes les instructions documentées nécessaires à la bonne exécution de nos prestations ;

- nous faire part de toute évolution sur vos traitements de données ;

- nous fournir les coordonnées de votre DPO ou référent RGPD ;

- notifier les violations de données auprès de l'autorité compétente ;

- respecter vos obligations en matière de protection des données ;

- nous fournir en tant que de besoin, les informations nécessaires à la tenue de notre registre des traitements de données.

Vous nous garanzissez de disposer de tous les droits nécessaires pour nous permettre de traiter les données.

6. INSTRUCTIONS DU CLIENT

Nous ne traitons vos données à caractère personnel que dans le respect des instructions documentées, que vous nous communiquez.

Les instructions documentées nous sont communiquées par écrit, sous toute forme choisie

par le client. Les instructions fournies ne peuvent en aucune façon avoir pour objet ou pour effet de modifier le produit lui-même ou la prestation proposée.

Nous sommes tenus, en application du RGPD de vous informer immédiatement si, selon nous, une instruction de votre part constitue une violation du présent règlement ou d'autres dispositions du droit de l'Union ou du droit français relatives à la protection des données.

7. SOUS-TRAITANCE ULTERIEURE

Vous nous autorisez à avoir recours à des sous-traitants. Si le contrat est conclu entre nous et le sous-traitant nous vous garantissons que le sous-traitant est lui-même conforme au RGPD. Dans le cas où vous souhaiteriez contracter directement avec le sous-traitant il vous appartient de vérifier sa conformité au RGPD.

8. FLUX TRANSFRONTIERES

Aucun flux transfrontière (flux hors de l'EU) ne sera réalisé sans que vous n'en soyez informés.

9. CONFIDENTIALITE RENFORCEE

Nous sensibilisons notre personnel à la protection de données personnelles et leur demandons de respecter, lorsque la prestation s'y prête, un code de bonne conduite.

10. OBLIGATION DE SECURITE

Chaque partie en sa qualité met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles nécessaires au regard de l'obligation de sécurisation et de protection des données à caractère personnel

En cas de violation de sécurité nous mettrons en œuvre les mesures nécessaires et nous engageons à vous communiquer tous les éléments nécessaires à procéder, le cas échéant, aux notifications auprès de la Cnil.

ATTENTION : VOUS DEVEZ EN PERMANENCE VOUS ASSURER QUE LES CODES D'ACCES ET PROFILS UTILISATEURS SONT CORRECTEMENT PARAMETRES.

11. ASSISTANCE DU CLIENT

Nous vous assistons dans le cadre de la mise en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées de nature à satisfaire aux obligations de protection et de sécurisation des traitements en vous proposant les solutions, services et techniques que nous estimons appropriées.

Vous restez le seul responsable de la mise en œuvre des propositions formulées par le prestataire.

12. CONTROLE DE LA CNIL

Les parties s'informent mutuellement d'un éventuel contrôle de la Cnil et prennent les mesures nécessaires pour répondre aux questions posées par l'autorité de contrôle.

13. FIN DU CONTRAT

À l'expiration du contrat et au plus tard le dernier jour du contrat, il vous appartient de nous indiquer si nous devons supprimer ou vous restituer les données à caractère personnel.

14. AUDIT

Vous pouvez auditer notre conformité une fois l'an en nous adressant un questionnaire à cet effet. Nous y répondrons dans les meilleurs délais. Nous sommes dispensés d'audit pour toutes les prestations bénéficiant d'un certificat ou un label de la Cnil.

15. RESPONSABILITE

Conformément à l'article 82 du RGPD, notre responsabilité, en tant que sous-traitant, est limitée au cas suivant :

- nous ne respectons pas les obligations prévues dans le RGPD qui nous incombent spécifiquement en tant que sous-traitants ou ;
- nous agissons en-dehors de vos instructions documentées ou ;
- nous agissons contrairement à vos instructions écrites.

Dans tous les cas la réparation du préjudice s'inscrit dans le cadre de notre contrat de service.

16. REVISION

En cas d'évolution réglementaire ou de recommandations de la Cnil nous nous réservons le droit de modifier la présente annexe. Toute nouvelle annexe vous est notifiée avant son entrée en vigueur.